

Demande de tritre de séjour sans visa de long séjour

Par ChristophC, le 05/07/2011 à 01:46

Bonjour,

Je suis citoyen autrichien et j'ai fait mes études en France. Maintenant je suis au Mexique et suis marié avec une mexicain. Nous voudrons partir à la France, en fait, on a fait déjà tous les démarches. J'avais appelé l'embassad de France au Mexique et ils m'ont dit que tous les demarches sont fais à la prefecture de police; mais maintenant, moins d'un mois avant de partir qu'elle à besoin d'une visa de long séjour. Malhereusement on habite pas proche de l'embassade et le prochain rendez vous que on peut prendre est le jour qu'on part... donc je sais pas quoi faire. On veut pas qu'elle reviens au Mexique; el veut rester tout le temps là. Elle à la droit pendant 3 mois, on avait pensé en mettre les papiers pendant les premieres 2 mois mais je sais pas quoi faire sans le visa de long séjour.

Si quelqu'un à d'expérience ou connaissance dans ce cas je vous remercierai beaucoup de nour aider!

Merci en avance,

Christoph

Par Domil, le 05/07/2011 à 03:51

Puisque vous êtes citoyen de l'UE, votre conjoint a un droit au séjour en France à condition que

- vous soyez résident français (inscription en mairie)
- vous ayez des revenus en France suffisant pour vous et votre conjoint pour ne pas être "une charge excessive pour la solidarité nationale"
 (Articles L121-1 et suivants du CESEDA)